

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 059-265902767-20240328-DEL250320242-DE

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants ; c'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre.

Le CCAS de GUESNAIN dispose de deux budgets :

- Un budget principal
- Un budget annexe pour l'établissement « Résidence Autonomie Les Jours Heureux »

Préalablement à leur vote un débat sur les orientations des budgets doit avoir lieu et il s'effectue sur la base d'un rapport et donne lieu à une délibération spécifique.

Les budgets du CCAS doivent répondre au mieux aux préoccupations de la population guesninoise tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations du Gouvernement repris dans la Loi de Finances 2024

1. Présentation de la structure

Outre le Maire de la commune, Maryline LUCAS , Présidente de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de 5 membres élus par le Conseil municipal en son sein, dont Corinne AMADEI , vice-présidente, adjointe aux affaires sociales , et de 5 membres nommés par le Maire.

2. Personnel

CCAS : Mme VERHOYE Laurence (TP)

Maison pour Tous : M. MEZZOUJ Rachid – Directeur de la Structure (TC)

Mme SANS Brigitte – Adjoint d'animation (TC)

Mme AMARA Peggy : Agent administratif chantier école (TP)

Mme LIEVENS Caroline : Agent administratif chantier école (TP)

M. BOULAN Denis : Encadrant chantier école (TC)

Mme DEGAND Sabine : Agent technique (TP)

+ En moyenne : 15 agents techniques salariés du chantier école « Espaces Verts » (TP)

TALBI Samia

CLAS :

Melle TALBI Samia (TP)

Foyer logements : Mme PIOTROWICZ Valérie (TC)

Mme BELALIA Lila – Agent technique (TP)

Mme CANIVET Christine – Agent technique (TP)

Mme DELOFFRE Justine – Agent technique (TP)

Mme DEPREST Héléne – Agent technique (TP)

M. GRATIGNY Olivier – Concierge bénéficiaire du logement de fonction.

Par ailleurs, le CCAS bénéficie d'un soutien technique de la ville (finances, ressources humaines, service technique, etc...)

3. Le contexte démographique local

Le nombre d'habitants de la commune au 1er janvier 2024 est de : 4 684

La population par tranche d'âge

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le
 ID : 059-265902767-20240328-DEL250320242-DE

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

Tranche d'âge	2008	2013	2019
15 à 19 ans	0,0	0,0	0,8
20 à 24 ans	3,0	0,8	0,9
25 à 39 ans	4,5	4,2	5,1
40 à 54 ans	6,5	7,9	9,5
55 à 64 ans	13,7	14,9	17,5
65 à 79 ans	31,5	27,2	27,4
80 ans ou plus	65,0	66,1	55,3

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	1 311	100,0	1 347	100,0	1 317	100,0
Couples avec enfant(s)	601	45,8	594	44,1	607	46,1
Familles monoparentales	174	13,2	192	14,3	212	16,1
Hommes seuls avec enfant(s)	32	2,4	24	1,8	30	2,3
Femmes seules avec enfant(s)	142	10,8	168	12,5	182	13,8
Couples sans enfant	536	40,9	561	41,6	498	37,8

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 059-265902767-20240328-DEL250320242-DE

	2008	2013	2019
Ensemble	2 854	2 982	2 822
Actifs en %	64,6	64,1	66,9
Actifs ayant un emploi en %	53,2	52,6	52,8
Chômeurs en %	11,4	11,5	14,1
Inactifs en %	35,4	35,9	33,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,1	9,9	9,1
Retraités ou préretraités en %	8,3	11,6	10,3
Autres inactifs en %	17,0	14,4	13,7

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2020

	Taux en %
Ensemble	23
Moins de 30 ans	
De 30 à 39 ans	32
De 40 à 49 ans	28
De 50 à 59 ans	
De 60 à 74 ans	
75 ans ou plus	

- Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

Décomposition des revenus disponibles sur l'ann

	en millions d'€
Ensemble	100,0
<i>Revenus d'activité</i>	59,8
<i>dont salaires et traitements</i>	53,8
<i>dont indemnités de chômage</i>	4,0
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	2,0
Pensions, retraites et rentes	35,5
Revenus du patrimoine et autres revenus	3,3
Ensemble des prestations sociales	11,9
<i>dont prestations familiales</i>	3,8
<i>dont minima sociaux</i>	5,7
<i>dont prestations logement</i>	2,4
Impôts	-10,5

- Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

4. Contexte économique

En 2023, la croissance de l'économie française a été constante (+1% du PIB) et pour 2024 le ministère de l'économie prévoit un chiffre de 1,4%.

L'inflation a atteint un pic en 2023 (5.2%), il est attendu un reflux progressif en 2024 (3.3% de moyenne annuelle et 2.3% en fin d'année).

Les prix de l'alimentation ont été la principale composante contributive de l'inflation en 2023 comme les prix de l'énergie l'ont été en 2022.

Selon la Banque de France, en 2024, la modération des prix et la hausse des salaires réels devraient améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Cependant, la seconde moitié de l'année 2023 mais surtout l'année 2024 seraient celles du retournement de la courbe de chômage, ce dernier passant de 7.4% actuellement à 7.9% en fin d'année.

Dans son rapport publié en novembre 2023, l'observatoire des inégalités souligne que la France compte 5,3 millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50% du niveau de vie médian (1 158€) et 9,1 millions si l'on utilise le seuil de 60 %, selon les données provisoires 2021 (dernière année disponible) de l'Insee.

Pour faire face à l'inflation alimentaire et à l'augmentation du coût de l'énergie qui impacte les guesninois les plus précaires, il faudra être attentif à la dotation « secours ».

La commune de Guesnain propose une subvention municipale de 260 000 € pour le CCAS et une subvention de 125 000 € pour le Foyer logements.

5. Les aides sociales légales

Les Centres Communaux d'Action Sociale sont devenus les principaux interlocuteurs du département qui reste le « chef de file » en matière d'action sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires.

L'aide sociale légale est une aide qui peut permettre de financer la perte d'autonomie. En général, lorsque l'on parle d'aide sociale légale, on fait référence à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, mais ce n'est pas la seule. L'aide sociale légale est destinée aux personnes âgées mais également aux personnes handicapées (aide sociale, aide en établissement).

L'Aide Personnalisée d'Autonomie.

L'ambition de cette allocation est de renforcer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante et en les maintenant au mieux au sein du domicile.

L'allocation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. Elle est fondée sur le libre choix du lieu de vie de la personne âgée et sur la possibilité, pour sa famille, de bénéficier d'un soutien dans l'aide qu'elle lui apporte.

Le CCAS n'a pas de service d'aide à domicile et ne peut gérer les aides ménagères que ce soit dans le cadre de l'APA ou autres.

L'aide sociale pour hébergement en établissement.

Un dossier est constitué lorsque les ressources de la personne hébergée en établissement ne suffisent pas à financer les frais d'établissement.

Les obligations alimentaires

La famille proche est tenue à l'obligation alimentaire envers un parent qui n'est pas en mesure d'assurer sa subsistance. Les dossiers sont pré-instruits au CCAS pour les obligés alimentaires résidant sur la commune.

6. Les aides sociales facultatives

Ces aides présentent un caractère subsidiaire et interviennent lorsque les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées. Le conseil d'administration a adopté un barème de ressources.

Situation de famille	Ressources mensuelles	Secours mensuel
1 PERSONNE	460	25
2 PERSONNES	660	35
3 PERSONNES	835	45
4 PERSONNES	960	55
5 PERSONNES	1 210	65
6 PERSONNES	1 410	75
7 PERSONNES	1 610	85
8 PERSONNES	1 810	95

Ce sont des bons alimentaires avec les commerçants locaux qui sont mis en place (principalement Carrefour Market et Aldi) et la prise en charge du même montant en restauration scolaire. A fin de l'année, un bon alimentaire de Noël est remis.

Un tableau récapitulatif du nombre de familles aidées est joint en annexe N° 1

Le Centre Communal d'Action Sociale a continué d'accorder des aides :

- Bon de fin d'année aux personnes en situation de handicap à plus de 80 %
- Secours exceptionnels aux obsèques

L'accueil réalisé en Mairie permet :

- d'informer le public et les oriente vers les dispositifs de droit commun (CAF, organismes de retraite, etc.)
- d'instruire les élections de domicile (personnes sans résidence stable) ; Cette action est en augmentation du fait de l'aggravation de la précarité et de la difficulté pour les publics concernés d'accéder à un logement.
- d'accompagner socialement le public en fonction des besoins (Fonds d'Aide à l'Energie, Fonds Social Logement, ...)
- d'orienter les demandeurs vers les associations partenaires (Secours Populaire, Episol, Secours Catholique, Armoire Solidaire, Mission Locale, etc.)
- d'établir notamment avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) une mission d'évaluation sociale et d'orientation en faveur des personnes âgées isolées.
- de prévenir les expulsions domiciliaires en repérant avec les bailleurs sociaux les familles en difficultés de paiement de loyers et dans les cas extrêmes, procéder aux enquêtes sociales demandées par la Sous Préfecture et rechercher une solution de relogement adéquate. Les bailleurs restent des partenaires privilégiés en cas de négociation d'impayés et des réunions avant contentieux sont organisées régulièrement.
- d'assurer une action de veille téléphonique auprès des personnes isolées qui ont la faculté de se faire connaître et sont inscrites sur un registre de suivi en cas de canicule. Depuis mars 2020, le CCAS est resté en lien avec les personnes inscrites au regard de la pandémie.

la Maison pour Tous

MAISON POUR TOUS D'ACTIVITES 2023

Pour l'année 2023, les activités de la Maison pour Tous ont connu un fonctionnement normal. Le nombre d'adhérents 2023 progresse encore pour arriver à 424 adhésions dont 126 non Guesninois (environ 30 %).

Chez les 136 jeunes, la moyenne d'âge est de 11 ans. 72 jeunes sont inscrits à l'Accueil Adolescent. Chez les adultes, la moyenne d'âge est de 59 ans et 73 personnes ont plus de 70 ans.

ADHESIONS 2023			
	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Plus de 18 ans	288	68	220
Moins de 18 ans	136	54	82
Total 1	424	122	302
TOTAL		424	

A partir de Janvier 2024, pour répondre aux demandes de la CAF, les adhésions ILG et Maison Pour Tous sont séparées. Chaque entité aura ses propres adhésions.

➤ Activités Adultes.

- Atelier Mémoire : 14 inscrits,

- Scrapbooking : 14 inscrits,
- Scrabble : 24 inscrits.

L'association AFAD continue de proposer les permanences d'un psychologue dans le cadre de leur accompagnement social. 2 à 3 permanences par mois.

L'association EPISOL continue de proposer des cours de sophrologie pour leurs adhérents et pour les adhérents de la MPT qui le souhaitent.

Nous accueillons toujours l'association Les Tiots de Guesnain tous les Mardis et Jeudis de 9h00 à 12h00.

Nous n'avons pas d'information sur la fréquentation des activités adultes proposées par ILG de même que le nombre de participants aux différentes sorties.

➤ Accueil Ados (LALP).

L'Accueil Ados a connu une année 2023 plutôt active malgré le changement du responsable de l'Accueil Jeune. La fréquentation durant les périodes de vacances scolaires est assez constante avec une moyenne de 16 jeunes présents durant les petites vacances scolaires. Au total, près d'une trentaine de jeunes ont fréquenté l'Accueil Ados durant les petites vacances scolaires.

Durant les vacances d'été, la fréquentation moyenne de l'Accueil Ados passe à 24 jeunes avec près de 40 jeunes inscrits.

L'Accueil Ados a compté 65 jeunes inscrits en 2023 contre 70 en 2022. Une petite dizaine de jeunes ne sont pas originaire de Guesnain (Dechy, Lewarde, Sin Le Noble).

INSCRIPTIONS LALP 2023			
	FILLES	GARCONS	TOTAL
11/14 ans	26	23	49
15/17 ans	12	9	21
TOTAL	38	32	70

En périodes scolaires (Accueil du Mercredi et du Samedi) l'Accueil Ados est moins fréquenté que durant les vacances. En moyenne, 12 à 16 jeunes fréquentent la structure.

La fréquentation durant les grandes vacances scolaires nécessite le renfort d'un animateur afin de respecter les taux d'encadrement imposés par Jeunesse et Sport notamment lors des sorties. Cela permet aussi de libérer du temps de travail au responsable du Secteur jeunes pour la gestion administrative et les relations avec les partenaires et les parents durant ces périodes de fortes activités.

Fréquentation moyenne en périodes de vacances	
Périodes de vacances	Moyennes de jeunes présents
Hiver (Février 2023)	15
Printemps (Avril 2023)	16
Eté (Juillet 2023)	25
Eté (Août 2023)	24
Automne (Octobre 2023)	16
Fin d'année (Décembre 2023)	14

Globalement, le nombre d'heure/présence jeunes est en baisse par rapport à l'année 2022 qui avait connu une forte fréquentation des jeunes sur le dernier trimestre.

L'activité camping a été reconduite en Août 2023 avec 12 jeunes (6 filles et 6 garçons) ayant passé 1 semaine sur la base de loisirs de Ohlain. Sachant que c'est la troisième année consécutive que

nous proposons le camping à Olhain, la grande majorité des jeunes de l'équipe du secteur Jeune réfléchit dès à présent sur une nouvelle manière de partir en vacances.

La collaboration avec l'association I.L.G dans le cadre d'actions spécifiques devient de plus en plus difficile. En 2023, l'association ILG a financé pour les jeunes un transport Bus pour une sortie cette été.

L'année 2023 se caractérise par la mise place de la Prestation de Service Jeune qui permet un meilleur financement CAF. Cette PS Jeune doit être renforcée en 2024 avec la possibilité d'intégrer Mr Gauthier BERENT grâce à l'obtention de son BP JEPS.

➤ Chantier d'Insertion.

Le Chantier d'Insertion a fonctionné sur l'ensemble de l'année 2023. 30 personnes (14 en file active) sont passées par le chantier en 2023 (31 personnes en 2022) dont 14 guesninois (11 hommes et 3 femmes).

Les objectifs attendus par nos partenaires (Département, Dirrecte) n'ont pas été atteint avec une moyenne de 8,36 ETP pour 10 ETP prévus.

L'année 2023 a été, comme l'année précédente, marquée par des démissions ou abandons lors de la période d'essai. Les arrêts maladies ont été moins nombreux que l'an passé. Les candidatures étudiées pour le Chantier d'Insertion ne correspondent pas toujours au profil recherché. Nous avons bien senti au regard des candidatures et des entretiens, que les bénéficiaires du RSA étaient de plus en plus contraints par les institutions (Département, CAF, Pôle Emploi).

Les candidatures jeunes (moins de 25 ans) continuent d'arriver alors que leur place n'est pas forcément au sein d'un chantier d'insertion. La plupart de ces jeunes n'ont aucune ou très peu d'expérience professionnelle. La problématique logement revient souvent pour ce public.

Pour les candidats plus âgés, ces derniers sont éloignés de l'emploi avec de longues périodes d'inactivité et des problèmes de santé. Les problèmes de mobilité se font moins ressentir.

L'action « Lutte contre la fracture numérique » en direction des salariés du chantier a pris fin début 2023 avec le départ du référent numérique de Douaisis-Agglomération.

➤ CLAS

La MPT a proposé pour l'année scolaire 2022/2023 un « Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité » supplémentaire destiné aux élèves du primaire.

PRIMAIRE : 12 inscrits maximum

MERCREDI	JEUDI
10h00-12h00	16h30-18h30

Moyenne de 8 enfants/séance

En début d'année scolaire, afin de ne pas percuter les actions proposées par l'école, il a été décidé de décaler l'accueil des élèves du primaire le Jeudi à la place du Vendredi.

COLLEGIENS : 12 inscrits maximum

MARDI	JEUDI
16h30-18h30	16h30-18h30

Moyenne de 6 enfants/séance

L'accompagnement individualisé reste possible le mercredi matin (hors vacances) sur demande et en fonction des disponibilités des animateurs.

CMJ

Election d'un nouveau conseil Municipal Jeune le 28 Septembre 2023 (10 filles et 5 garçons) issus des classes de CM1 et CM2. Il y a eu 23 candidatures.

- Participation aux commémorations du 11 Novembre 2023
- Inauguration de Marché de Noël 2023
- Travaux de réflexion sur la thématique du harcèlement.

Les membres du précédents CMJ sont partis en séminaire à Palluel (62) durant 2 jours au cours du mois d'Avril 2023 pour travailler sur leur bilan de fin de mandat.

Ils avaient également participé aux différentes commémorations du (1^{er} et 08 Mai) et à la plantation d'arbres.

Animation Locale.

- Journée Découverte du Patrimoine du Douaisis avec Douaisis Tourisme, le Vendredi 16 Juillet 2023 réunissant une trentaine de personnes (adultes, enfants, jeunes) pour la visite du Beffroi de Douai et du musée Arkéos suivi d'un après-midi Loisiparc à Aubigny au bac.
- Festi'Mars 2023 avec après-midi récréative spécial jeunes le Samedi 11 Mars
- Carnaval de Printemps le Mercredi 19 Avril 2023
- Journée F'Amis le Jeudi 28 Août 2023 : Annulée pour faute d'intempérie
- Marché de Noël le Vendredi 15 et Samedi 16 Décembre 2023.

PERSPECTIVES 2024 :

Pour l'année 2024, l'équipe de la MPT met en place un nouveau dispositif CAF intitulé REAAP (Réseau d'Aide et d'Accompagnement Parental) à destination des parents rencontrant des difficultés dans leur rôle parental. Cette action s'ajoute en complémentarité de l'action Accompagnement à la scolarité (CLAS) mais vise un plus large spectre de parents en difficulté sur différentes thématiques. Les premières séances devaient débuter courant Avril 2024. Ce dispositif est co-financé par la CAF et la Commune.

Également pour 2024, la commune s'est inscrite au dispositif Nos Quartier d'Été avec un co-financement Région-Agglomération-Ville. Le dispositif vise la mise en place d'événements festifs et conviviaux durant la période de l'été.

En partenariat avec Douaisis-Agglomération/Région/Ville de Guesnain/Ville de Dechy, la commune s'est inscrite dans une nouvelle action intitulée P.I.C.A qui vise la collaboration des associations communales autour d'un projet commun. Concernant la ville de Guesnain, le collectif associatif travaille sur « La Semaine du sport et du Bien-être » qui se déroulera du 15 au 21 Juin 2024. Différentes actions seront programmées sur la semaine.

BUDGET CCAS « VILLE »

Sur les résultats 2023 :

Dépenses de fonctionnement :	536 678.41
Recettes de fonctionnement :	563 569.43
Soit un excédent pour l'année 2023 de	26 891.02
Excédent 2022	14 928.82
Soit un excédent total de	41 819.84

Sur les objectifs 2024 :

La subvention de la Ville constitue un apport important sur les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024 du CCAS. Le budget de fonctionnement du CCAS est donc assez dépendant des orientations budgétaires de la collectivité, et du contexte dans lequel ces orientations sont prises. Le reste des recettes provient des concessions cimetières, les subventions pour l'accompagnement du chantier espaces verts, la régie liée aux encaissements des participations des familles aux activités de la Maison pour Tous.

Par rapport aux réalisations de 2023, nous proposerons pour le budget 2024 d'adapter les crédits nécessaires au fonctionnement notamment :

- les charges courantes : les coûts en énergie seront réévalués à la hausse au vu du contexte économique, les fournitures administratives, locations de matériel (photocopieurs), maintenance, assurance, frais de communications sont maintenus au niveau des dépenses de 2023.
- Il est proposé de reconduire le séjour de cinq jours pour 12 jeunes (6 filles/6 garçons) qui participent régulièrement aux activités de l'Accueil Ado.
- les charges de personnel y compris en maintenant le fonctionnement du chantier insertion « espaces verts » devraient être contenues mais tiendront compte de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1^{er} janvier 2024 revalorisé de cinq points. Cette augmentation générale s'ajoute aux augmentations individuelles résultant notamment des avancements automatiques d'échelons. Il sera étudié pour un versement avant juin 2024 l'attribution de la prime exceptionnelle inflation
- les secours aux bénéficiaires seront maintenus en respectant le règlement communal d'aide sociale facultative en restant attentifs aux situations des foyers guesninois les plus précaires qui seront impactés par la crise économique.
- la reprise d'un excédent qui s'établit à 41 819.84 €
- Soutenir techniquement ILG – géré par des bénévoles avec l'appui d'un cabinet comptable rémunéré par l'Association – puisque la subvention CAF est versée à ILG depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Poursuivre l'accueil du public adolescents dans le respect des consignes de Jeunesse et Sports
- Maintenir le chantier d'insertion espaces verts à hauteur de 15 agents (10 etp)

L'équilibre sera assuré par la subvention municipale décidée en Conseil Municipal à hauteur de 260 000 €.

Le C.C.A.S. dispose du Foyer logements « Les Jours Heureux » qui propose un hébergement permanent de 60 studios sécurisés 24h sur 24 h.

Il est rappelé que le Foyer logements est conçu pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles (à cause d'une baisse de revenus, de difficultés d'accès aux commerces, d'un sentiment d'isolement...).

Le foyer logements accueille les personnes seules ou les couples.

Vivre dans une résidence autonomie permet de :

- continuer à vivre de manière indépendante ;
- bénéficier d'un environnement plus sécurisé ;
- utiliser des services collectifs : restauration, animations... ;
- avoir un loyer modéré.

Le foyer logements n'est pas, en principe, destiné à recevoir des personnes qui ont besoin de soins médicaux importants ou d'une assistance importante dans les actes de la vie quotidienne.

Les soins médicaux et les soins courants des résidents sont réalisés le plus possible par le personnel extérieurs (médecins libéraux, SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), infirmiers, etc.) et de personnel médical présent sur place comme des aides-soignants ou des infirmiers.

Les résidents restent libres de prendre le repas du midi et du soir, des animations y sont organisées. Une prise en charge peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour les personnes âgées disposant de peu de ressources ;

A noter qu'actuellement et depuis plusieurs années, le foyer logements est en baisse d'occupation et que les entrées des résidents sont rares dans la mesure où une autonomie satisfaisante est requise.

Il n'a pas été constaté de sortie mais 2 entrées ont été possibles – Il y a 14 logements occupés.

Nombre de personnes à l'aide sociale : 0

Nombre de repas du midi : Environ 6 repas distribués

Bilan 2023

Le résultat budgétaire de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

dépenses :	- 309 368.74
recettes :	+ 373 587.33
soit un excédent 2023 de	64 218.59
Résultat 2022	9 657.50
Soit un résultat cumulé de	73 876.09

Section d'investissement

dépenses	0
recettes	0
soit un excédent en 2022 de	0
Résultat excédentaire 2022	60 285.61
Soit résultat cumulé 2023	60 285.61
Résultat cumulé des deux sections	134 161.70

Orientations 2024

Pour le foyer-logements « Les Jours Heureux » :

Le bail de location arrive à échéance le 30 juin 2024.

L'Association ACCES à WALINCOURT SELVIGNY s'est positionnée pour reprendre la gestion de la Résidence. Elle a sollicité auprès du Conseil départemental l'agrément de gestion de l'établissement et est en attente de l'arrêté à intervenir.

Il a été convenu que le CCAS accompagnera la reprise de la résidence par ACCES en la soutenant avec une subvention de 50 000 € en 2024 et 2025.

Les contrats commerciaux ont été dénoncés hormis celui de DALKIA et VERITAS qui seront transférés.

L'ensemble du personnel a été auditionné pour trouver une perspective de reclassement à compter du 1^{er} mai 2024 : seul un agent a émis le souhait de rester employé par ACCES.

Les impayés relevant des résidents décédés seront relancés auprès des notaires concernés. Le cas échéant, ils seront admis en non valeur.

Bilan des bons CCAS 2023

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Bons alimentaires												Bon de Noël
Seule	9	10	10	8	8	11	9	8	8	7	8	6
Seule + 1 enfnt												
Seule + 2 enfnts			1									
Seule + 3 enfnts	1	1	1									
Couple	1											
Couple +1 enfnt												
Couple + 2 enfnts		1										
Couple + 3 enfnts								2	1	1		
TOTAL	11	12	12	8	8	11	9	10	9	8	8	6
Gratuité cantine												
Seule + 1 enfnt												
Seule + 2 enfnts												
Seule + 3 enfnts				1	1				1			
Couple + 2 enfnts												
Couple + 6 enfnts												
TOTAL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Bons alimentaires exceptionnels												
Couple										1		
Seule + 2 enfnts	1				1							
Seule + 1 enfnt												
Seule :	1				1	1			1	1		
Seule + 3 enfnts												
TOTAL	2	2	2	2	2	1	1	1	1	2	2	2
Bons handicapés												34

Pas de gratuité

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
 Reçu en préfecture le 02/04/2024
 Publié le
 ID : 059-265902767-20240328-DEL250320242-DE